



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU LOIRET

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Orléans, le 24 avril 2017

I N F O R M A T I O N

ECOPHYTO II – Appel à propositions 2017

Écophyto II, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un plan initié et piloté par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt qui réaffirme l'objectif de réduction de 50% du recours aux produits phytopharmaceutiques (PPP) en France en dix ans tant en zone agricole qu'en zone non agricole. A l'horizon 2020, une réduction de 25% est visée.

Le plan Ecophyto II identifie plusieurs actions pour atteindre cet objectif, il prévoit de multiplier par 10 le nombre d'agriculteurs accompagnés dans la transition vers l'agro-écologie à bas niveau de PPP, en accompagnant 30 000 exploitations agricoles dans cette démarche (collectifs d'agriculteurs reconnus comme participant à l'action « Groupes 30000 »).

Appel à propositions de projets de programmes d'actions collectifs ECOPHYTO II pour 2017

L'objectif de cet Appel à propositions est de faire émerger et de sélectionner ces groupes d'agriculteurs autour d'un programme d'actions collectif de réduction d'usages, de risques et d'impacts de PPP.

Dans ce programme d'actions collectif, le groupe va pouvoir définir des objectifs collectifs de réduction d'usages, de risques et d'impacts de PPP, mais aussi établir et mettre en œuvre un plan d'actions pour atteindre ces objectifs.

Une fois les projets de programmes d'actions collectifs sélectionnés, les porteurs de ces projets pourront déposer des demandes d'aides aux financeurs via les dispositifs de financement concernés.

Publics concernés :

les collectifs d'agriculteurs mobilisés autour d'un projet commun de réduction de l'utilisation, des risques et des impacts des PPP. (collectifs de 4 à 20 agriculteurs, déjà constitués ou en cours de constitution ou collectifs de plus de 20 agriculteurs dont le projet vise à structurer ou faire évoluer une filière de production vers la réduction de l'utilisation, des risques et des impacts des PPP).



PRÉFECTURE DU LOIRET

Financements dédiés :

- Financements de l'animation et de l'accompagnement des programmes d'actions collectifs*

Les collectifs dont le programme d'action aura été sélectionné bénéficieront d'un soutien financier pour l'accompagnement des groupes d'agriculteurs et l'animation des programmes d'actions. Ils devront toutefois faire la demande d'aide, dans un deuxième temps, directement auprès de l'agence de l'eau concernée via sa procédure habituelle de dépôt des demandes d'aides.

- Bonification des aides aux investissements individuels dans un cadre collectif*

Par la suite, les dossiers d'investissements individuels qui entrent dans un cadre collectif reconnu via l'appel à propositions objet du présent communiqué seront privilégiés notamment en taux d'aide.

Sélection :

Elle vise à retenir les projets de programmes d'actions les plus efficaces en termes de réduction d'usages et d'impacts, les plus durables (pérennisation de l'évolution à l'issue du projet) et favorisant l'effet d'entraînement au-delà des agriculteurs concernés par le projet. Elle se fera à partir de critères visibles dans l'annexe 4 du cahier des charges (lien ci-dessous).

Dépôt du dossier :

Le dossier de candidature est disponible sur le site de la DRAAF Centre- Val de Loire (annexe 3) <http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/Appel-a-Propositions-de-projets-de>

Il est et à retourner avant le **31 mai 2017 à 12h00** à la DRAAF Centre- Val de Loire

- par voie électronique à l'adresse (limitée à 4Mo) :

sral.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

- par courrier à l'adresse suivante :

**DRAAF Centre-Val de Loire
Service régional de l'alimentation
Cité administrative Coligny
131, rue du Faubourg Bannier
45042 ORLEANS Cedex 1**

Référence à rappeler sur les courriels et courriers : « ECOPHYTO - Appel à propositions de projet de programme d'actions collectif ».

Pour tout renseignement, contacter sral.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr en indiquant en objet : "ECOPHYTO-demande de renseignements".